



Réf. Farde e-Assemblées : 2345581

N° OJ : 42

Projet d'Arrêté - Conseil du 08/06/2020

Objet : Palais du Midi - station de metro "Toots Thielemans" - vente à la STIB.

Le Conseil communal,

Considérant que la Ville de Bruxelles est propriétaire du Palais du Midi ;

Considérant que le Collège de Bourgmestre et Echevins, en séance du 7 juin 2018 a approuvé l'implantation de l'entrée et de la sortie de la future station de métro « Toots Thielemans » dans le Palais du Midi ;

Considérant que l'arrêté du 16 mai 2019 du Gouvernement de la Région de Bruxelles -Capitale autorise la STIB à exproprier une surface totale de 413m² située dans la Palais du Midi, à l'angle de la rue de Stalingrad et de la rue de la Fontaine telle que reprise dans le plan d'expropriation 3006/73 du 3 septembre 2018 ;

Considérant que cette expropriation concerne deux commerces du Palais du Midi qui sont gérés par la Régie foncière ainsi qu'une partie de l'Ecole Francisco Ferrer ;

Considérant ces surfaces ont fait l'objet d'une estimation de la part du Comité d'acquisition régional (CAIR) qui donne une valeur totale de 699.745,90€ soit 1.694,30€/m² ;

Considérant que la STIB a proposé à la Ville d'acquérir ces surfaces au prix de 1.694,30€/m²;

Considérant que le Collège de Bourgmestre et Echevins, en séance du 16 avril 2020, a autorisé la Ville à donner son accord de principe sur le montant de l'expropriation sous réserve de son acceptation par le Conseil Communal;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins;

ARRETE:

Article 1 :

Prendre acte que le Collège de Bourgmestre et Echevins, en séance du 7 juin 2018 a approuvé l'implantation de l'entrée et de la sortie de la future station de métro « Toots Thielemans » dans le Palais du Midi ;

Article 2

Prendre acte que que l'arrêté du 16 mai 2019 du Gouvernement de la Région de Bruxelles -Capitale autorise la STIB à exproprier une surface totale de 413m² située dans la Palais du Midi, à l'angle de la rue de Stalingrad et de la rue de la Fontaine telle que reprise dans le plan d'expropriation 3006/73 du 3 septembre 2018 ;

Article 3

Prendre acte que le Collège de Bourgmestre et Echevins, en séance du 16 avril 2020, a autorisé la Ville, représentée par sa Régie Foncière, à aviser la STIB de son accord de principe sur le montant de cette expropriation sous réserve de son acceptation par le Conseil Communal ; à savoir de 699.745,90€ soit 1.694,30€/m² ;

Article 4

Autoriser la vente d'une surface totale de 413m² située dans la Palais du Midi, à l'angle de la rue de Stalingrad et de la rue de la

Fontaine en vue de l'implantation de l'entrée et sortie de la future station de métro « Toots Thielemans » telle que reprise dans le plan d'expropriation 3006/73 au prix total de 699.745,90€ soit 1.694,30€/m²

Article 5

Imputation : Recettes :

- à l'article 221-41 (vente de bâtiment) du budget patrimonial 2020 de la Régie foncière;

Annexes :